S.M.G.S.E.
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL

DEPARTEMENT DU VAR **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice	**14**
Membres présents *(titulaires et suppléants)*	**11**
Membres votants + procurations	**12**
DÉLIBÉRATION N° 2026-026	

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX HUIT JUIN A NEUF HEURES,
se sont réunis en réunion ordinaire au sein du siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E.), 1849 route du Gargalon, Natura parc – Bâtiment D5 - Acanthe à Fréjus (83600), les membres du Comité syndical légalement convoqués le 12 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIOU – Philippe ELIE – Catherine BRIE - Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU - Thierry MONDIÈRE
(Hervé CHIRON - Alain MILLANELLO)

ABSENTS EXCUSÉS :

Charles MARCHAND - Julien AUGIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Mireille ANILLO** (Pouvoir donné à **Thierry MONDIERE**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Jacqueline PEREZ**

…..*…..

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-026-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2026 – BUDGET S.M.G.S.E.

Rapporteur : Georges BOTELLA

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, notamment les articles L.1612-11 et L2121-29,

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU la délibération n°2026-015 du 29 avril 2026 adoptant le budget primitif du S.M.G.S.E. pour l'exercice 2026,

VU l'autorisation budgétaire spéciale de virement de crédits entre chapitres n°1 datée du 8 juin 2026 en section d'investissement prise en vertu de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT :

- Qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget primitif 2026 en section de fonctionnement,

Monsieur George BOTELLA expose :

Les ajustements de crédits proposés s'équilibrent en dépenses et en recettes à la somme totale de **42 920,00 €** en section de fonctionnement.

Le présent projet de décision modificative n°1 de l'exercice 2026 a essentiellement pour objet d'ajuster les crédits votés sur le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilées.

En effet, lors de l'élaboration du budget primitif, le Syndicat n'avait pas pu prévoir certains postes de dépenses, faute de financement suffisant. Depuis, des participations financières de la Région Sud et de l'Etat ont été obtenues et notifiées au Syndicat.

Les ajustements proposés concernent :

- Le recrutement de 4 emplois saisonniers du 22 juin 2026 au 31 août 2026 assurant la Garde Régionale Forestière, dont une partie du financement est assurée par la Région Sud.
- Le recrutement, à compter du 1er septembre 2026 d'un chargé de mission, qui s'inscrit dans la politique nationale des Grands Sites de France et a pour objet d'accompagner la structure gestionnaire dans sa démarche de labellisation Grand Site de France puis de renouvellement de ce label, dont une partie du salaire est financée par l'Etat

Les missions principales sont les suivantes :

- Mettre en place et animer les instances de concertation et le comité de pilotage,
- Faire émerger et définir les grandes orientations d'un projet de gestion,
- Communiquer sur la démarche en cours
- Participer à l'émergence du Parc Naturel Régional Maures-Estérel-Tanneron.

Les activités annexes suivantes sont les suivantes :

- Mettre en place une politique d'observatoires
- Déterminer et suivre la gestion des flux des visiteurs
- Réaliser le suivi administratif, budgétaire et le secrétariat de la structure porteuse du service,

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-026-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

- Préparer la programmation, les fiches action et la budgétisation en lien avec l'équipe technique,
- Mettre en avant les travaux réalisés par le pôle Travaux et Aménagements.

Ainsi, il est demandé aux membres du Comité syndical d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2026, laquelle peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chap.	Libellé du chapitre	Crédits votés en 2026	Montant proposé DM1	Montant proposé en 2026
011	Charges à caractère général	307 870,00		307 870,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	374 430,00	42 920,00	417 350,00
014	Atténuations des produits			-
65	Autres charges de gestion courante	95 750,00		95 750,00
66	Charges financières	70 950,00		70 950,00
67	Charges spécifiques	2 000,00		2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)			-
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**851 000,00**	**42 920,00**	**893 920,00**
023	Virement à la section d'investissement	985 500,00		985 500,00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	48 900,00		48 900,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		**1 034 400,00**	**-**	**1 034 400,00**
TOTAL DEPENSES		**1 885 400,00**	**42 920,00**	**1 928 320,00**

Recettes

Chap.	Libellé du chapitre	Crédits votés en 2026	Montant proposé DM1	Montant proposé en 2026
013	Atténuations de charges	4 900,00		4 900,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			-
731	Fiscalité locale			-
74	Dotations et participations	972 000,00	42 920,00	1 014 920,00
75	Autres produits de gestion courante	64,51		64,51
76	Produits financiers			-
77	Produits spécifiques			-
Total des recettes réelles de fonctionnement		**976 964,51**	**42 920,00**	**1 019 884,51**
042	Opération d'ordre de transferts entre sections			-
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	908 435,49		908 435,49
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		**908 435,49**	**-**	**908 435,49**
TOTAL RECETTES		**1 885 400,00**	**42 920,00**	**1 928 320,00**

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-026-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2026, en équilibre réel et sincère, tel qu'annexée à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jacqueline PEREZ

LE PRÉSIDENT

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-026-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026